Informations de base

1998/0089(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Véhicules à moteur, aménagement intérieur: commande électrique des vitres ...(modif. direct. 74/60/CEE) **Subject** 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
JURI Juridique et marché intérieur	PALACIO VALLELERSUNDI Ana (PPE-DE)	09/11/1999

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	WIBE Sören (PSE)	20/05/1998

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	BAZIN Jean-Pierre (UPE)	02/09/1998
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2210	1999-10-28

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
02/04/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0159	Résumé

29/04/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
25/11/1998	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
25/11/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A4-0448/1998	
28/10/1999	Publication de la position du Conseil	09935/1/1999	Résumé
19/11/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
10/01/2000	Vote en commission, 2ème lecture		Résumé
10/01/2000	Dépôt de la recommandation de la commission, 2ème lecture	A5-0005/2000	
03/02/2000	Décision du Parlement, 2ème lecture	T5-0031/2000	Résumé
28/02/2000	Signature de l'acte final		
28/02/2000	Fin de la procédure au Parlement		
08/04/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0089(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/5/12199

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0448/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0004	25/11/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0064/1999 JO C 150 28.05.1999, p. 0015-0026	09/02/1999	Résumé
Recommandation déposée de la commission, 2e lecture		A5-0005/2000 JO C 304 24.10.2000, p. 0008	10/01/2000	
Texte adopté du Parlement, 2ème lecture		T5-0031/2000 JO C 309 27.10.2000, p. 0011-0056	03/02/2000	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil	09935/1/1999 JO C 346 02.12.1999, p. 0017	28/10/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0159 JO C 149 15.05.1998, p. 0010	02/04/1998	Résumé
Communication de la Commission sur la position du Conseil	SEC(1999)1863	17/11/1999	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1126/1998 JO C 407 28.12.1998, p. 0056	09/09/1998	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Directive 2000/0004
JO L 087 08.04.2000, p. 0022 Résumé

Véhicules à moteur, aménagement intérieur: commande électrique des vitres ...(modif. direct. 74/60/CEE)

1998/0089(COD) - 03/02/2000 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a adopté sans débat la recommandation pour la deuxième lecture de Mme Ana PALACIO (PPE/DE, E) sur l'aménagement intérieur des véhicules à moteur.

Véhicules à moteur, aménagement intérieur: commande électrique des vitres ...(modif. direct. 74/60/CEE)

1998/0089(COD) - 28/10/1999 - Position du Conseil

La position commune du Conseil suit la proposition initiale. Les modifications apportées au texte par le Conseil sont mineures et n'en modifient pas le fond.

Véhicules à moteur, aménagement intérieur: commande électrique des vitres ...(modif. direct. 74/60/CEE)

1998/0089(COD) - 09/02/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé sans débat le rapport de M. Sören WIBE (PSE, S) sur l'aménagement intérieur des véhicules à moteur. La proposition est approuvée sans modification.

Véhicules à moteur, aménagement intérieur: commande électrique des vitres ...(modif. direct. 74/60/CEE)

1998/0089(COD) - 02/04/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: adopter des prescriptions en vue d'éliminer, pour les enfants, les risques d'accident lors de la fermeture des vitres à commande électrique à l'intérieur des voitures particulières. CONTENU: la Commission propose d'introduire dans la directive 74/60/CEE des prescriptions concernant les vitres, les toits ouvrants et les cloisons de séparation à commande électrique des véhicules de catégorie M1 (voitures particulières). Il est prévu que ces dispositions s'appliquent: - à compter du 01/10/1999 à tous les nouveaux types de véhicules; - à compter du 01/10/2000 à tous les nouveaux véhicules. Il est en outre proposé d'aligner les dispositions administratives de la directive 74/60/CEE sur celles de la directive 70/156/CEE concernant la réception, de manière que la réception puisse être informatisée.

Véhicules à moteur, aménagement intérieur: commande électrique des vitres ...(modif. direct. 74/60/CEE)

1998/0089(COD) - 28/02/2000 - Acte final

OBJECTIF: adopter des prescriptions en vue d'éliminer, pour les enfants, les risques d'accident lors de la fermeture des vitres à commande électrique à l'intérieur des voitures particulières. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: Directive 2000/4/CE du Parlement européen et du Conseil, modifiant la directive 74/60/CEE. CONTENU: la modification introduit dans la directive 74/60/CEE des prescriptions concernant les vitres, les toits ouvrants et les cloisons de séparation à commande électrique des véhicules de catégorie M1 (voitures particulières). Il est prévu que ces dispositions s'appliquent: - à compter du 08/04/2001 à tous les nouveaux types de véhicules; - à compter du 08/04/2002 à tous les nouveaux véhicules. Le Conseilo invite la Commission à prendre les mesures nécessaires pour étendre le champ d'application de la directive afin de couvrir d'autres catégories de véhicules que ceux de la catégorie M1. Il est en outre proposé d'aligner les dispositions administratives de la directive 74/60/CEE sur celles de la directive 70/156 /CEE concernant la réception, de manière que la réception puisse être informatisée. ENTRÉE EN VIGUEUR: 08/04/2000. ÉCHÉANCE FIXÉE POUR LA TRANSPOSITION: 08/04/2001.

Véhicules à moteur, aménagement intérieur: commande électrique des vitres ...(modif. direct. 74/60/CEE)

1998/0089(COD) - 17/11/1999 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission soutient la position commune du Conseil.